

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe de la Coopération

Le champ des « métiers de l'accompagnement et du soin à domicile » est large et ses acteurs, des femmes majoritairement, les exercent dans des conditions difficiles : précarité des emplois, manque de reconnaissance, diversité des statuts, trop faibles rémunérations et formations insuffisantes.

C'est paradoxalement une situation inversement proportionnelle à leur utilité sociale, pourtant évidente et croissante, dans une multiplicité de secteurs.

Est-il utile de rappeler les besoins sur la garde d'enfants ou les personnes âgées en situation de dépendance, pour ne citer que ces deux exemples ?

Ces femmes...et ces hommes sont de véritables chevilles ouvrières, trop souvent invisibilisées, de l'inclusion sociale au sein de notre société.

Ce n'est pas parce que ces activités peuvent être assurées tant dans le champ familial que bénévole qu'elles ne constituent pas de vrais emplois qualifiés faisant appel à des multiples compétences, qu'elles soient techniques ou relationnelles.

De ce fait, et ce sont les constats faits par la Section du Travail et de l'Emploi, ces professionnel.le.s du Care méritent, à tout le moins, d'être reconnu.e.s, valorisé.e.s et accompagné.e.s.

Les « métiers du lien », pour reprendre la terminologie retenue pas cet Avis, souffrent tout d'abord d'une méconnaissance tenace (de la part de notre société, et des pouvoirs publics) en les réduisant à des fonctions basiques ignorant leur aspect le plus fondamental : le lien créé et entretenu.

Et c'est là une erreur fondamentale quand on sait qu'ils nécessitent en réalité des compétences spécifiques et de véritables savoir-faire et savoir-être.

Les situations que rencontrent ces professionnel.le.s sont en réalité très diverses et requièrent de véritables compétences.

Ces métiers s'exercent dans des conditions trop contraintes, et sans accompagnement suffisant, face à des situations qui peuvent être délicates ou douloureuses.

Comment faire du lien social avec des tâches parfois segmentées en demi-heures et l'œil rivé sur les coûts ?

Et les contraintes imposées à ces salarié.e.s sont nombreuses : déplacements, amplitudes horaires, inadaptation des lieux d'exercice de l'activité, pénibilité, etc.

Si ce Projet d'Avis, logiquement, aborde prioritairement ce qui fait l'essence d'une relation de travail : compétences, horaires, conditions de travail, salaire et formation, nous souhaitons insister sur l'aspect humain.

Nous y sommes en effet particulièrement sensibles, membres du Groupe de la Coopération, dans la mesure où les rapports humains, la conscience du rôle que l'on joue dans la société et la capacité à progresser avec les autres sont parmi nos valeurs.

C'est dans un maillage territorial efficace, en lien avec les associations ou mutuelles qui savent leur donner un sens, que les métiers du lien remplissent le mieux leurs missions.

L'assistance aux personnes et l'accompagnement à domicile ne sont pas un produit comme les autres. Il faut donc une bonne articulation entre responsabilité sociale et investissements sociétaux pour assurer l'équilibre entre gestion et qualité de service.

Cela inclut bien évidemment le bien-être des professionnel.le.s et l'évolution de leurs compétences. Ce qui ne peut, vous le devinez, que renforcer la qualité de l'accompagnement et des soins donnés et donc contenter le public qui les reçoit.

C'est bien ce cercle vertueux que les Préconisations de l'Avis visent à impulser.

Le groupe de la Coopération l'a voté favorablement.